
SEANCE DU 25 JUILLET 2007

DÉCISION N° 2007 / 41 / USA / 6

PROJET DE REFONTE DE L'USINE SEINE AVAL

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
 - vu le code de l'environnement en ses articles R.121-1 et suivants,
 - vu la lettre de saisine du Président du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne en date du 16 Janvier 2007, reçue le 16 Janvier, et le dossier joint,
 - vu les décisions n° 2007/01/USA/1 du 7 Février 2007 décidant un débat public et n° 2007/07/USA/2 nommant M. Philippe MARZOLF Président de la commission particulière,
 - vu les décisions n° 2007/12/USA/3, n° 2007/19/USA/4 et n° 2007/30/USA/5 nommant les membres de la commission particulière,
 - vu la lettre du maître d'ouvrage du 13 Juillet 2007 et le dossier joint,
-
- sur proposition de M. Philippe MARZOLF,
 - après en avoir délibéré,
 - à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE :

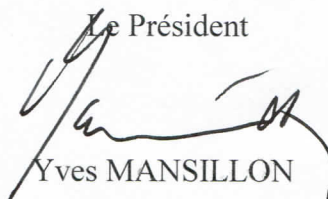
Article 1 :

Le dossier du maître d'ouvrage est considéré comme suffisamment complet pour être soumis au débat public. Il est noté que l'étude de définition en cours permettra de présenter pendant le débat public les caractéristiques possibles du projet.

Article 2 :

Le débat public aura lieu du 10 Septembre au 21 Décembre 2007.

Le Président



Yves MANSILLON